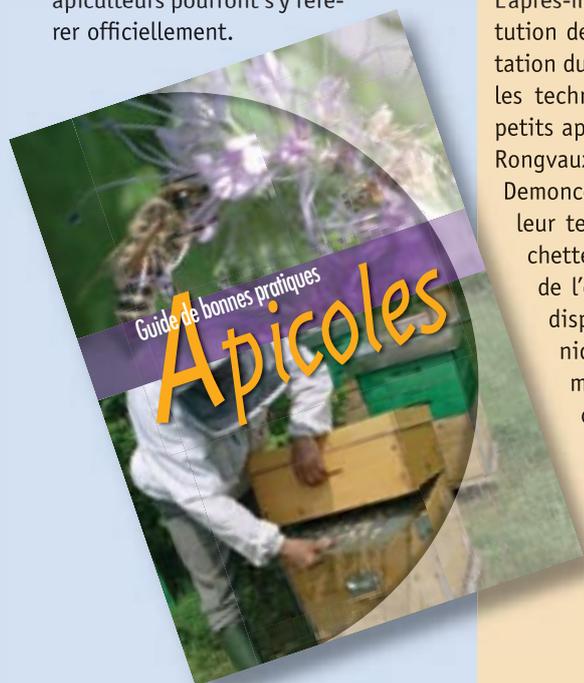




Guide de bonnes pratiques

Aujourd'hui, les responsables apicoles sont persuadés de l'intérêt d'un Guide de bonnes pratiques apicoles pour le secteur. C'est un passage qui, s'il n'est pas obligatoire, va cependant permettre aux apiculteurs qui y adhèrent d'éviter des contrôles plus chers et plus fréquents des autorités sanitaires. Il faut signaler que c'est la première fois qu'un travail est réalisé dans un esprit de totale collaboration avec nos collègues flamands. Le projet tel que présenté sur le site www.cari.be a fait l'objet d'une large consultation tant au nord qu'au sud du pays. Ce guide a reçu un accueil très favorable de la part des lecteurs qui ont pris la peine de l'analyser. Leurs remarques pertinentes vont y être intégrées. Maintenant, la FAB et le KVIB vont introduire ce guide corrigé auprès de l'AFSCA pour le faire valider. Dans un premier temps, une analyse juridique du document sera réalisée. Après corrections, il devra encore être analysé sur le plan technique. Cette double démarche va prendre au mois six mois. C'est seulement lorsqu'il sera validé que les apiculteurs pourront s'y référer officiellement.



Journée de Namur

Ce dimanche 29 janvier à Namur, une centaine d'apiculteurs se sont réunis pour dresser le bilan de l'année 2005 et pour prendre connaissance des projets 2006. Etienne Bruneau a débuté la journée en présentant le travail réalisé au niveau de l'information. Dans ce cadre, il a présenté le guide de bonnes pratiques apicoles (voir pavé) qui a suscité bon nombre de réactions. Par la suite, il a présenté les données récoltées par le réseau de surveillance sanitaire avec l'évolution inquiétante de l'efficacité de l'Apivar. Izabela Freytag a présenté le volet miel du programme avec le suivi des miellées et les résultats d'analyses de miels. Ces points sont décrits dans l'article Bilan 2005.

Par la suite, deux nouveaux membres ont été élus au comité d'accompagnement. Philippe Schellens de Ransart pour le Hainaut (place laissée vide par le décès de Gérard Dussart) et Marc Seynhave d'Auby-sur-Semois pour le Luxembourg en remplacement de Marie-Reine Conotte.

L'après-midi était consacrée à la constitution de ruchettes. Après une présentation du prochain Actu Api qui reprend les techniques de base destinées aux petits apiculteurs, Henry Nolf, François Rongvaux, Robert Michiels, Jean-Paul Demonceau et Stan Szöke ont présenté leur technique de production de ruchettes. En fonction de la dimension de l'exploitation de chacun et des disponibilités en reines, les techniques varient pour répondre au mieux aux besoins de ces apiculteurs. Ils vous sera possible d'assister à la mise en pratique de leurs techniques dans le courant du mois de mai. Le calendrier détaillé de ces journées sera présenté sur le site www.cari.be



vous connaissez ?

ALARME est une jeune association (asbl) qui rassemble un grand nombre de groupements apicoles : Fédération Royale Provinciale Liégeoise d'Apiculture up, Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs asbl, Fédération Royale des Unions professionnelles Apicoles du Hainaut up, Union des Ruchers Wallons up, CARI asbl, Fédération Provinciale des Unions professionnelles Apicoles de Namur up, Kon VIB vzw. Créée suite aux problèmes de dépérissements rencontrés dans nos ruchers, elle cherche à défendre la survie de nos abeilles et à améliorer leurs conditions d'environnement. Dans ce cadre, elle est à l'écoute de tous les problèmes d'intoxication, de dégradation de la flore mellifère...

Elle recherche toutes les informations disponibles tant au niveau des études, publications scientifiques... qu'au niveau du terrain (évolution des ruchers au cours de la saison...). C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Si vous disposez d'informations de ce type ou si vous êtes disposé à nous aider à défendre l'abeille, n'hésitez pas à nous contacter.

Les informations les plus importantes et surtout les plus proches de nos préoccupations seront synthétisées et transmises au plus grand nombre possible d'apiculteurs sous forme de petits textes analogues à celui que vous recevez aujourd'hui. Sauf avis contraire de votre part, vous les recevrez régulièrement par mail sous le titre de « la sonnette d'Alarme ».

P.S. Ce petit texte a été envoyé par courrier électronique à une série d'apiculteurs. Si vous désirez le recevoir également ou si vous connaissez les adresses électroniques d'autres apiculteurs qui pourraient être intéressés, nous nous ferons un plaisir de leur envoyer notre information.

Adresse de contact : hms@skynet.be



Dépêrissements

Le 26 janvier, l'UNAF organisait dans ses locaux à Paris une rencontre internationale sur le thème des dépêrissements. Une vingtaine de personnes provenant d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, de Belgique et de France y étaient présentes. En matinée, nous avons eu trois présentations particulièrement intéressantes dont voici les grandes lignes.



•**Jean-Marie Bonmatin** du CNRS d'Orléans, spécialiste des analyses chimiques, a présenté une série de résultats relatifs aux résidus que l'on peut trouver dans les pollens de maïs et de tournesol dont les semences ont été traitées avec du Gaucho ou du Régent. Il relève par exemple que l'imidaclopride (matière active du Gaucho) présente une toxicité chronique pour l'abeille à des doses supérieures à 0,1 ppb. Ses travaux ont montré que 87 % des pollens contenaient plus de 0,3 ppb (moyenne de 2 ppb pour le maïs et de 3 ppb pour le tournesol). Il a également attiré l'attention des participants sur le problème de rémanence du produit dans les sols. On peut retrouver de 1 à 2 ppb de matière active lors d'une floraison sur sols contaminés.



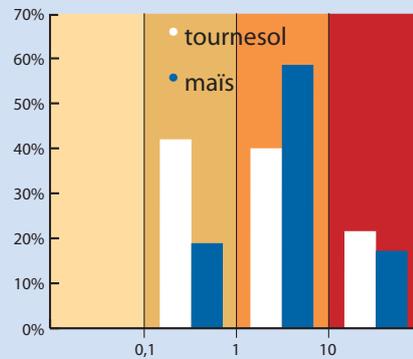
•**Maître Bernard Fau**, avocat spécialiste du droit européen en matière d'homologation, attire notre attention sur le fait que le droit dans le domaine d'autorisation de mise sur le marché des produits est identique dans les différents États de l'Union. La directive 91/414 transposée dans les différents pays précise les tests obligatoires auxquels doit répondre un produit avant d'être autorisé. Il faut savoir qu'un produit « ancien » comme le Gaucho doit satisfaire aux nouveaux standards. En France, suite à trois procès, l'État n'a pu prouver que ces tests ont été réalisés. C'est la raison pour laquelle le Gaucho a été retiré du marché. Vu que c'est à la firme de fournir ces études, si elle n'a pu les donner en France, comment pourrait-elle les fournir aux autres États membres ?



•**Le docteur vétérinaire Jean-Marie Barbançon**, apiculteur professionnel et membre du Comité scientifique et Technique (comité composé d'experts nommés par le Ministère de l'Agriculture et chargé d'évaluer l'imidaclopride et le fipronil), a fait le point sur la situation des neurotoxiques utilisés en enrobage de graines. Son approche assez novatrice a attiré notre attention sur les différents schémas mis en évidence lors d'intoxications constatées dans des ruchers :

- consommation de pollen et/ou de nectar de plantes
 - dont les semences ont été traitées,
 - provenant de plantes cultivées sur un sol chargé de ces produits,
 - provenant de plantes pulvérisées
- pollution aérienne
 - suite aux semences enrobées (poussières libérées par le semoir),
 - lors de la récolte et du battage de céréales traitées (reste à l'état d'hypothèse),
 - suite à un défaut de filtres lors de la fabrication en usine,
 - suite à un nuage de pulvérisation lié à une utilisation en arboriculture...

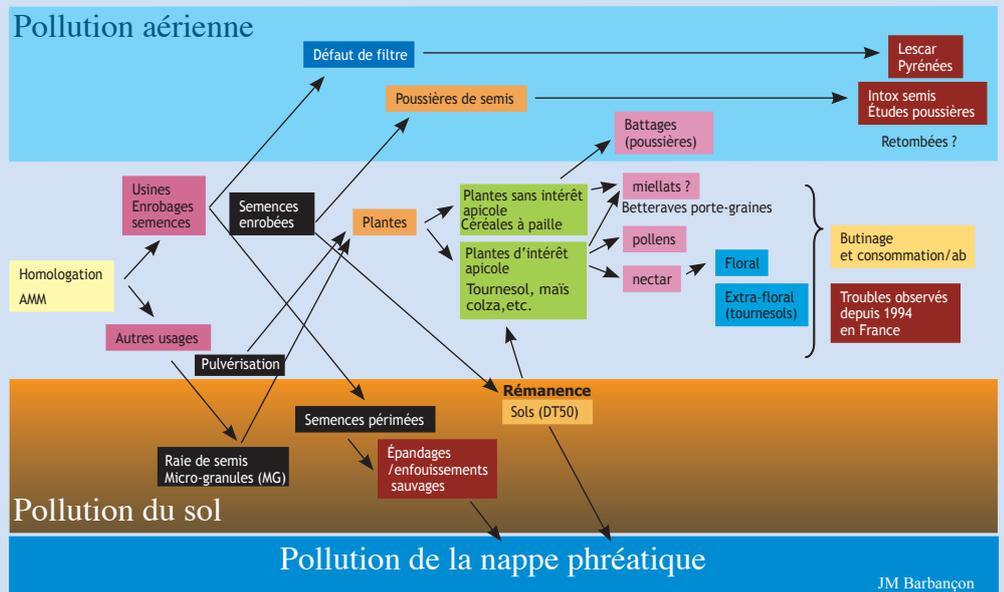
Il a également attiré notre attention sur les risques liés à la pollution des nappes phréatiques par ces molécules. Il nous a fait part des dernières données disponibles sur la contamination des pollens et des miels. Plus de 40 % des pollens et plus d'un quart des miels seraient contaminés par de l'imidaclopride. Les doses observées ne présentent cependant aucun risque pour les consommateurs.



Répartition des niveaux de concentration en imidaclopride dans les fleurs de maïs et de tournesol en période de butinage.

- Mortalité chronique observée dès la zone beige
- Toxicité sublétales observée dès la zone orange

in Quantification of Imidacloprid Uptake in Maize Crops - J. Agric. Food Chem. 2005, 53, 5336-5341



JM Barbançon



Les cours

Dans le cadre des cours sur la conduite performante d'un rucher, nous avons eu la chance d'accueillir deux apiculteurs professionnels français de renom.

Le 13 janvier, Olivier Verjus est venu nous parlé de la production de matériel biologique au travers de son exploitation située dans le Jura. Il a ainsi remplacé au pied levé Thierry Fedon. L'article « Reines et ruchettes, le regard d'un éleveur » reprend l'essentiel de son exposé.

Ce 12 février, Vincent Forveille a pris le relais avec la conduite du rucher vue sous l'aspect de l'organisation, un thème trop rarement abordé. Il nous a également parlé de sa production de pollen. Sa présentation fera l'objet d'un article dans notre prochain numéro.

Ces deux journées ont été suivies avec attention par un auditoire bien rempli.

Lors de la prochaine journée de cours (19/03), nous aurons la chance de recevoir Michel Waroude qui viendra nous présenter sa production de gelée royale. Tous les membres du CARI y sont les bienvenus.

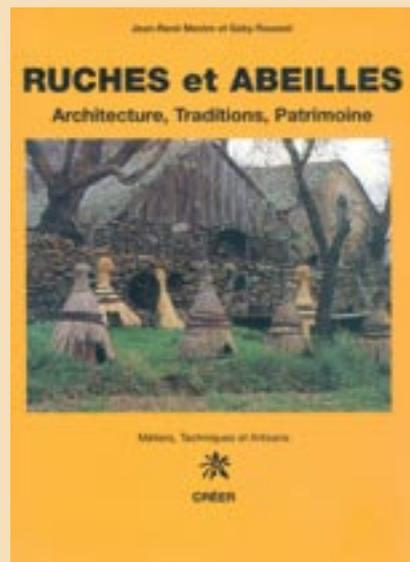


Livres : les nouveautés

RUCHES ET ABEILLES

Architecture, Traditions, Patrimoine

Ce nouveau livre est rédigé conjointement par Gaby Roussel, apiculteur de la fédération de Liège vivant à Bruxelles et par Jean-Marie Mestre qui se sont passionnés pour les ruchers anciens. Cet ouvrage traite ainsi de l'habitat des abeilles : ruches et ruchers. On y trouve des exemples venant d'un peu partout en Europe mais plus particulièrement des régions d'Auvergne et du Velay ainsi que du pourtour méditerranéen et en particulier d'Espagne où des constructions étonnantes ont été découvertes. Ces 205 pages bien illustrées nous permettent de renouer avec l'apiculture prémoderne dans toute sa diversité et son originalité et par ce biais, avec la richesse culturelle liée à l'apiculture des siècles passés.



Édition CREER

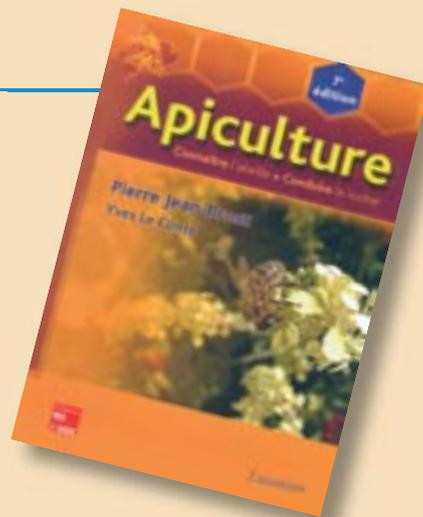
45 €

ISBN : 2-84819-36-1

APICULTURE

Connaître l'abeille – Conduire le rucher

Cet ouvrage de référence écrit par Jean-Prost vient d'être réédité pour la septième fois. Le domaine de la pathologie et de la biologie ont été revus et complétés par Yves Le Conte. Mis à part cela, le livre a conservé sa structure originale ainsi que ses illustrations.



Édition Tec & Doc chez Lavoisier 2005

ISBN : 2-7430-0787-7

L'AFSCA



Dans quelle mesure les apiculteurs sont-ils concernés par la déclaration de l'AFSCA portant sur la contribution pour le financement de leur Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire ?

Ce qui est certain, c'est que pour un apiculteur professionnel ou semi-professionnel, la contribution de 187 € doit être payée. Le texte de loi parle de plus de 24 ruches. Cette notion peut être interprétée de différentes façons. Suite à une réunion organisée par l'Agence le mardi 7 février, la notion de « ruche » a été clarifiée. Par ruche, l'Agence entend une colonie d'abeilles quelle que soit sa

taille. Le nombre de ruches (maximum de 24) est établi sur base de la moyenne annuelle. Ce point semble donc bien défini aujourd'hui.

Reste le problème de la commercialisation du miel. Ce seuil de 24 colonies correspond-t-il à une exonération de la contribution pour tous les apiculteurs qui vendent du miel ? Plusieurs informations contradictoires nous ont été données. Aujourd'hui, il semble bien que l'AFSCA ait accepté d'exonérer de toute contribution les apiculteurs ayant moins de 24 ruches ou colonies. Ceci serait assez rassurant.